

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	19

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Jacques ABBO, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommée secrétaire : Madame Christelle TESSIER,

Date de la convocation

17 mai 2024

Date d'affichage

17 mai 2024

Objet de la délibération

7 Finances Locales

7-1 Décisions budgétaires

7-1-7.1 Budgétaire

2024- 033 - Budget assainissement – affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le service assainissement.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte administratif 2023,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Solde d'exécution d'investissement N-1

et publication ou notification

le 28 mai 2024

Dépense D001 (besoin de financement)

378 064.43 €

Recette R001 (excédent de financement)

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement

Excédent de financement

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -) 391 569,57 €

Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1) 160 902,65 €

Résultat à affecter 552 472,22 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement
(au minimum couverture du besoin de financement
de l'investissement y compris restes à réaliser) 3 077,29 €

2) Report en section de fonctionnement R002 549 394.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

La secrétaire de séance
Christelle TESSIER



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

